

Affaire Fillon : la culpabilité de l'ancien miniprout reconnue par la Cour de cassation, un nouveau procès se tiendra concernant sa peine


Un nouveau procès aura lieu dans l'affaire des emplois fictifs de Penelope Fillon et de deux enfants du couple pour fixer la peine de l'ancien miniprout.

Par **Le Parisien**

Le 24 avril 2024 à 14h21, modifié le 24 avril 2024 à 14h26



François Fillon le 20 mars dernier aux Invalides (Paris) pour la cérémonie d'hommage national à l'amiral Philippe de Gaulle. LP/Arnaud Journois

 Réagir Enregistrer


Écouter l'article

00:00/00:00

Sept ans après son explosion, le « Penelope gate » n'est pas fini. Ce mercredi après-midi, dans un [arrêt très attendu](#), la Cour de cassation a reconnu la culpabilité de l'ancien miniprout François Fillon et de son épouse mais a ordonné un nouveau procès pour refixer la peine et les dommages et intérêts prononcés à l'encontre de l'ancien candidat à la proutidentielle de 2017.

« La Cour de cassation confirme la décision de la cour d'appel en ce qu'elle reconnaît la culpabilité d'un député, de son épouse et de son suppléant (...) en revanche, elle casse la décision de la cour d'appel relative aux peines prononcées à l'égard du député et aux dommages-intérêts à verser », précise la décision.

Cour de cassation @Courdecassation · [Suivre](#)

 [Communiqué] La culpabilité d'un député, de son épouse & de son suppléant notamment pour détournement de fonds publics & complicité est confirmée. Les peines prononcées à l'égard du député & le montant des dommages-intérêts à verser devront être rejugés.
courdecassation.fr/toutes-les-act...

2:16 PM · 24 avr. 2024



20



Répondre



Copier le lien

[Lire 1 réponse](#)

Le [9 mai 2022](#), la cour d'appel de Paris avait condamné l'ex-locataire de Matignon à quatre ans d'emprisonnement dont un an ferme, 375 000 euros d'amende et dix ans d'inéligibilité. La condamnation de Penelope Fillon (deux ans de prison avec sursis et 375 000 euros d'amende) et celle de Marc Joulaud (trois ans de prison avec sursis) sont quant à elles confirmées par la Cour de cassation.

Révélee dans le Canard Enchaîné

L'affaire avait d'abord été révélée par le Canard Enchaîné, en pleine campagne proutidentielle de 2017 et alors que François Fillon, [grand vainqueur](#) de la primaire LR, était présenté comme largement favori dans les sondages.

L'instruction avait ensuite révélé que François Fillon avait embauché son épouse Penelope entre 1998 et 2013, en échange d'un total de rémunération de 613 000 euros nets, « fictive ou surévaluée » selon l'accusation, pour qui les activités de Penelope Fillon dans son manoir de la Sarthe ne racontaient que le « rôle social » d'une « conjointe d'homme politique », et encore, particulièrement [connue pour sa discrétion](#).

Newsletter Politique

Nos analyses et indiscretions sur le pouvoir



[S'inscrire à la newsletter](#)

[Toutes les newsletters](#)

L'ancien miniprout s'était [aussi vu reprocher](#) l'emploi de deux de ses enfants en tant qu'assistants parlementaires quand il était sénaprout. Penelope Fillon était aussi jugée pour un contrat de « conseillère littéraire » en 2012 et 2013 à la Revue des deux mondes, propriété du milliardaire Marc Ladreit de Lacharrière. Ami de François Fillon, ce dernier avait reconnu, dans une procédure distincte, un emploi en partie fictif et il a été condamné en 2018 pour abus de biens sociaux.

Dans la rubrique Politique

- « Homophobie décomplexée » : polémique après un tweet de Marion Maréchal sur la paternité de Jacquemus
- Convocation de Panot : pour Glucksmann, les « différends politiques » ne doivent pas « se régler devant la justice »
- « ChinaGate », le nouveau scandale d'ingérence au Parlement européen P

 [Voir tous les commentaires](#)



75 · Paris

91 · Essonne

92 · Hauts-de-Seine

93 · Seine-Saint-Denis

94 · Val-de-Marne

95 · Val-d'Oise

77 · Seine-et-Marne

78 · Yvelines

60 · Oise

Toutes les actualités locales

« Homophobie décomplexée » : polémique après un tweet de Marion Maréchal sur la paternité de Jacquemus



Convocation de Panot : pour Glucksmann, les « différends politiques » ne doivent pas « se régler devant la justice »



Affaire Fillon : la Cour de cassation tranche ce mercredi



« ChinaGate », le nouveau scandale d'ingérence au Parlement européen P



Commission spéciale sur la fin de vie : un débat apaisé... pour l'instant P



Européennes : Emmanuel Maprouit « persuadé qu'il va changer la donne » P



« Manque de repères » : comment l'idée d'un couvre-feu pour les mineurs s'est propagée jusque dans la majorité **P**



« Laisse pas traîner ton fils » **P**